



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Circulaire d'information

INFCIRC/905

11 janvier 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 14 décembre 2016 reçue de la mission permanente de la Finlande concernant une déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire

Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la Finlande une communication datée du 14 décembre 2016, à laquelle était jointe une *Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire*, également appuyée par l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Géorgie, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, le Japon, le Kazakhstan, le Maroc, le Mexique, la Norvège, les Philippines, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, le Viet Nam et INTERPOL.
2. Comme il a été demandé, cette communication et le texte de la Déclaration commune sont reproduits ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE LA FINLANDE
VIENNE

WIE7M0104-38

NOTE VERBALE

La mission permanente de la Finlande auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a l'honneur de lui demander de porter à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA la présente note verbale et la *Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire* ci-jointe, à laquelle adhèrent aussi l'Argentine, l'Arménie, l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Géorgie, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, le Japon, le Kazakhstan, le Maroc, le Mexique, la Norvège, les Philippines, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, le Viet Nam et INTERPOL.

Les États Membres de l'AIEA qui souhaitent souscrire à cette Déclaration commune sont priés d'en informer le Secrétariat de l'AIEA par une note verbale et de demander la diffusion de celle-ci auprès de tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'un document INFCIRC.

La mission permanente de la Finlande saisit cette occasion pour renouveler à l'AIEA les assurances de sa très haute considération.

Pièce jointe : Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire

[Signé] [Sceau]

Vienne, le 14 décembre 2016

Le Secrétariat

AIEA

Déclaration commune sur les architectures nationales de détection nucléaire

1^{er} avril 2016/ NSS

Sommet sur la sécurité nucléaire 2016

Déclaration sur les architectures nationales de détection nucléaire

Introduction

Ce « panier-cadeau » atteste la volonté de la Finlande, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, des Philippines, de la République de Corée, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de Singapour, du Viet Nam et d'INTERPOL de démontrer leur engagement en faveur de la mise en place d'architectures de détection nucléaire au niveau national et de renforcer les efforts déployés au niveau régional pour permettre de combattre efficacement le trafic illicite et l'utilisation malveillante de matières nucléaires et d'autres matières radioactives. La coopération internationale visant à promouvoir les éléments et les principes clés de ces architectures, ainsi qu'à répondre aux difficultés communes et à examiner des stratégies d'atténuation, s'inscrit pleinement dans cet engagement.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle central dans la sécurité nucléaire à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines de la détection nucléaire et de la coopération. D'autres instances internationales soutiennent la coopération internationale en matière de détection nucléaire, en particulier l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT). De même, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes aide à la fourniture d'une assistance pratique en matière de sécurité nucléaire et radiologique, sur la demande d'un État, et soutient de ce fait les activités de l'AIEA.

AIEA

Grâce à son Programme sur la sécurité nucléaire, l'AIEA aide les États à mettre en place et à maintenir durablement une architecture de détection efficace en matière de sécurité nucléaire. Elle a adopté une approche globale de la sécurité nucléaire et élaboré des orientations d'importance majeure. Ces publications visent à promouvoir l'élaboration et l'amélioration d'une architecture de détection en matière de sécurité nucléaire intégrant des capacités et des mesures globales en matière de détection, ainsi que les ressources nécessaires pour améliorer la capacité d'un pays à détecter les menaces nucléaires et radiologiques.

GICNT

La détection nucléaire est un objectif clé de la GICNT en matière de sécurité nucléaire. Les activités de la GICNT apportent aux travaux en matière de détection nucléaire une valeur ajoutée essentielle

grâce au recensement de questions transversales, à la suggestion de nouvelles solutions et à la promotion d'une coopération inter-disciplinaire et interorganisations.

Dans le cadre de la GICNT, les bonnes pratiques en matière de détection nucléaire sont mises en commun, répertoriées et établies. Elles peuvent être utilisées pour élaborer, évaluer et actualiser des publications de l'AIEA. Des discussions basées sur des scénarios, des exercices théoriques et des exercices sur le terrain fréquemment menés dans le cadre de la GICNT améliorent l'expertise et les compétences des membres de la communauté mondiale en matière de sécurité nucléaire.

Engagements

À l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2016, nous, les parties à la présente déclaration, réaffirmons notre engagement en faveur de la poursuite de l'amélioration de nos architectures nationales de détection dans le but de lutter contre le trafic illicite et d'empêcher des actes malveillants.

Nous nous engageons à utiliser efficacement les ressources de détection nucléaire disponibles et à éviter les doubles emplois dans les travaux de l'AIEA, de la GICNT et des autres entités pertinentes.

Nous réaffirmons encore notre attachement aux recommandations de l'AIEA, et accordons une attention particulière aux principes suivants :

- une architecture de détection efficace en matière de sécurité nucléaire devrait résulter d'une stratégie de détection globale et intégrée élaborée par l'État ;
- il devrait être tenu compte, dans l'architecture nationale de détection en matière de sécurité nucléaire, du fait que les rôles des différentes organisations dans le domaine de la détection sont clairs et sans équivoque ;
- la culture de sécurité nucléaire est un outil efficace qui peut renforcer l'utilité des systèmes de détection en matière de sécurité nucléaire ;
- la mise en œuvre devrait tenir compte des capacités de détection aux frontières et à l'intérieur de celles-ci, et les intégrer.

De plus, nous réaffirmons notre détermination à continuer de contribuer à l'élaboration du document d'orientation de l'AIEA concernant la détection.

Pour promouvoir et améliorer la sensibilisation, à l'échelle internationale, à l'importance d'une architecture de détection nucléaire au niveau national, et la compréhension de cette dernière, nous recommandons et appuyons aussi les travaux des ateliers de révision périodique de l'AIEA, au cours desquels les pays participants peuvent mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et examiner les difficultés, les stratégies d'atténuation et les approches en matière de durabilité à long terme. L'AIEA organisera le premier atelier de ce type à Siem Reap (Cambodge) en avril 2016.

Les partenaires de la GICNT adhérant à cette déclaration réaffirment leur volonté de participer activement et de contribuer aux activités de détection nucléaire menées dans le cadre de cette initiative mondiale.

La publication par l'AIEA du n° 21 de la collection Sécurité nucléaire, guide d'application intitulé *Nuclear Security Systems and Measures for the Detection of Nuclear and other Radioactive Material out of Regulatory Control*, a marqué une étape importante dans cette approche.

1^{er} avril 2016/ NSS/

« Paniers-cadeaux »

Finlande, Argentine, Arménie, Australie, Canada, Espagne, États-Unis, France, Géorgie, Hongrie, Indonésie, Israël, Japon, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Norvège, Philippines, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Singapour, Viet Nam, Interpol, 2016